



GROUPE



PIECES A FOURNIR

POUR RECUPERER VOS REVENUS D'ENFANTS DU SPECTACLE OU DU MANNEQUINAT

- Demande **écrite à la main** et signée de l'enfant devenu majeur ou du mineur émancipé.
- Une copie **lisible et en couleur** de la pièce d'identité officielle recto/verso en cours de validité de l'enfant devenu majeur ou du mineur émancipé.
- Un relevé d'identité bancaire **original** (BIC/IBAN) du compte ouvert au nom de l'enfant devenu majeur ou du mineur émancipé.

Attention : si votre RIB/IBAN fourni correspond à un compte sur livret, merci de vérifier que le montant du versement de votre rémunération n'entraîne pas un dépassement du plafond réglementaire.

Nous vous recommandons de contacter l'Agence Enfants du Spectacle préalablement à toute demande.